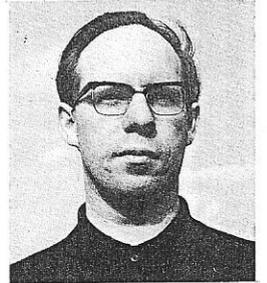
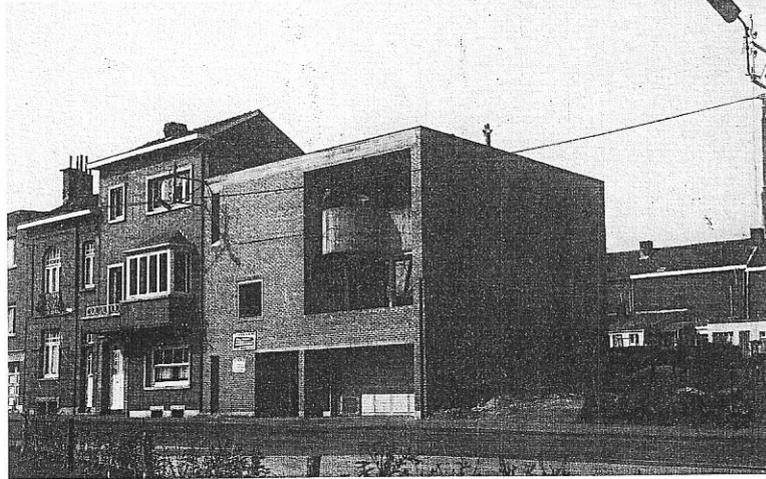


Le prix d'architecture Robert Maskens 1973



Le prix d'architecture Robert Maskens 1973 a été décerné le 25 octobre.

Le jury 1973 était composé de MM. Claude Strebelle, Liège; Jan Tanghe, Ostende; Jan Van den Bogaerde, Gand; Jean Verschuere, Bruxelles; Jacques Wybauw, Bruxelles.

Il eut à choisir parmi 24 propositions.

Un second prix de 75.000 F est décerné à l'architecte Charles Dumont, d'Angleur, pour une maison d'habitation réalisée en 1972 à Flémalle-Grande.

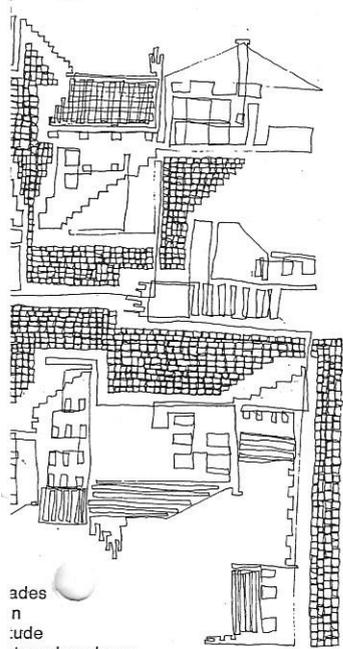
M. Dumont reçut son prix des mains de M. Robert Maskens. La maison primée est située au cœur de la banlieue industrielle liégeoise, et offre l'originalité d'être destinée à deux générations. Le premier étage consacré aux parents respecte un genre de vie plus traditionnel, tandis que le second étage occupé par le fils et son épouse est résolument actuel. Le rez-de-chaussée et la cage d'escalier communs ont été conçus comme transition entre la vie extérieure et la vie intérieure des appartements, et une terrasse en creux fleurie prolonge le séjour du second étage.

L'architecte Charles Dumont, âgé de 42 ans, s'est spécialisé dans les logements individuels à budgets réduits: en 1964 déjà, il avait reçu le prix de l'Institut National du Logement pour une habitation modeste. Professeur à l'Institut Supérieur d'Architecture de Liège, il collabore notamment à l'atelier d'architecture du Sart-Tilman.



M. Robert Maskens et les membres du jury. De gauche à droite: Jan Tanghe, Jacques Wybauw, Robert Maskens, Jan Van den Bogaerde, Claude Strebelle et Jean Verschuere.

rue
décomposition)
tes
r
eu de surfaces"

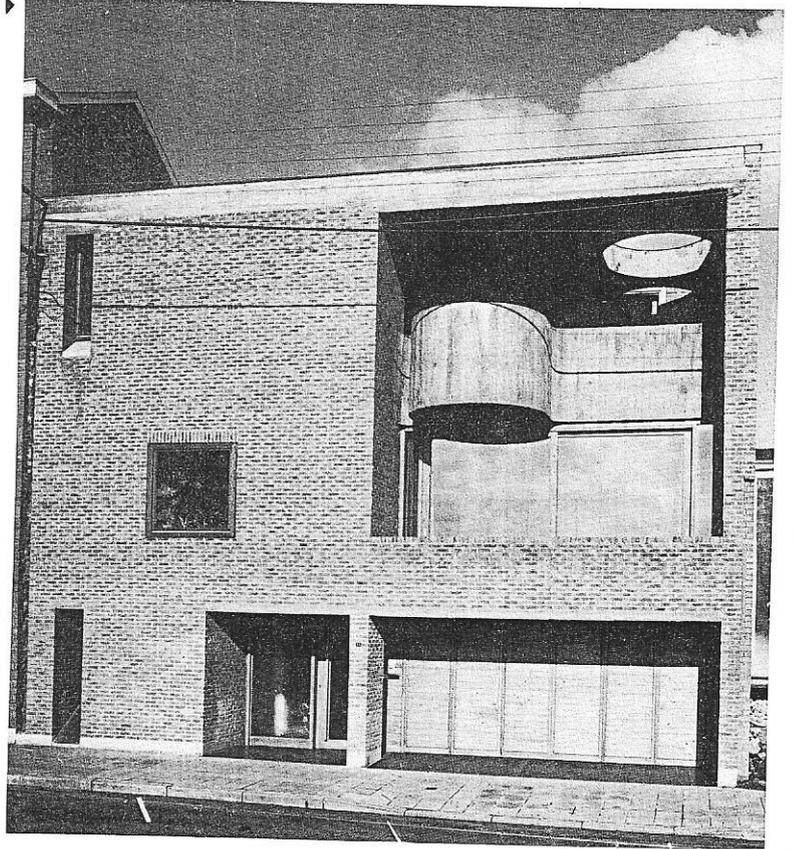


ades
n
ude
it sur les places

ans de

A+, no 3, novembre 1973, p. 19-22

Façade de l'habitation
donnant
vers la rue.



Extraits du rapport du jury

"Les trois des cinq membres du jury qui en faisaient partie l'année dernière constatent rapidement que les œuvres présentées sont moins nombreuses et moins diverses que l'année précédente. Il y en a 24 au lieu de 32 et la maison individuelle domine.

A quoi attribuer ce phénomène?

Le hasard a toujours sa part en cette matière, mais l'imposition faite aux concurrents de présenter une construction chauffée électriquement restreint certainement la gamme des concurrents et, sans doute, plus encore que l'année dernière.

Le jury songe alors à suggérer aux promoteurs du prix

un élargissement de celui-ci pour l'année prochaine.

Sans ce concerter, les membres effectuent un premier examen rapide des 24 œuvres et indiquent individuellement celles qui leur paraissent particulièrement dignes d'intérêt, sans limitation de nombre.

Après consultation, les membres constatent:

- l'œuvre n° 12 est la seule à avoir été retenue par chacun des cinq membres du jury;
- les œuvres n° 19 et 22 ont été retenues chacune par quatre des cinq membres du jury; Seulement quelques œuvres avaient été retenues une fois, parfois deux fois, exceptionnellement trois fois.

...Dès lors il apparaissait nettement que le jugement serait probablement facile et surtout indiscutable...

...L'œuvre n° 12 est retenue. Pourquoi?

Parce que cette habitation fait avec justesse la synthèse de toutes les vertus architecturales:

- un fonctionnalisme discret et efficace;
- une économie de bon aloi sans pauvreté;
- une rigueur et une simplicité dans l'emploi des matériaux et la façon de les mettre en œuvre;
- une modestie sans affectation;
- une fraîcheur d'imagination que le respect des trois

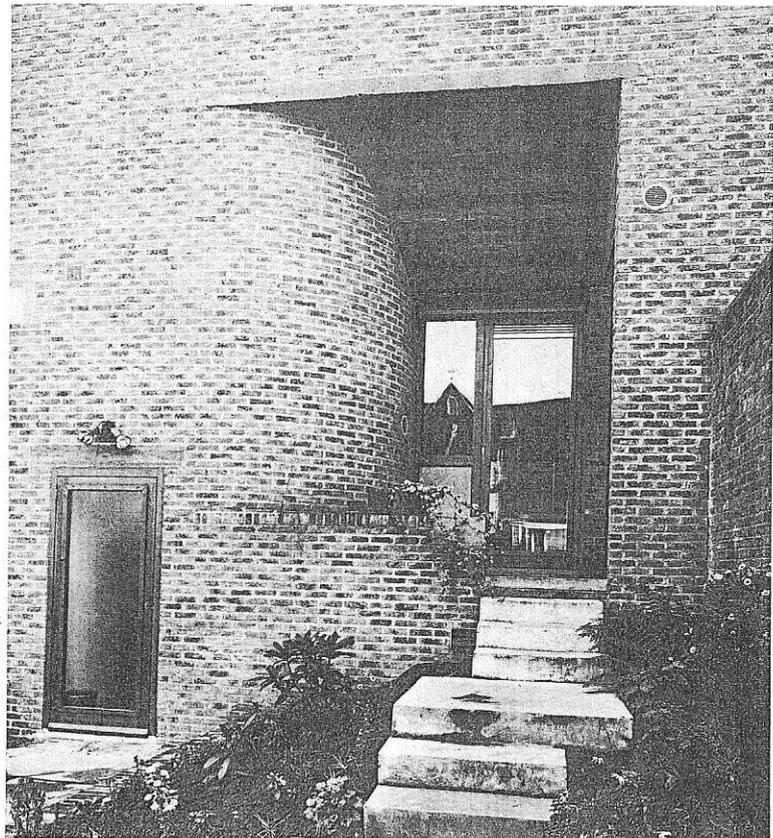
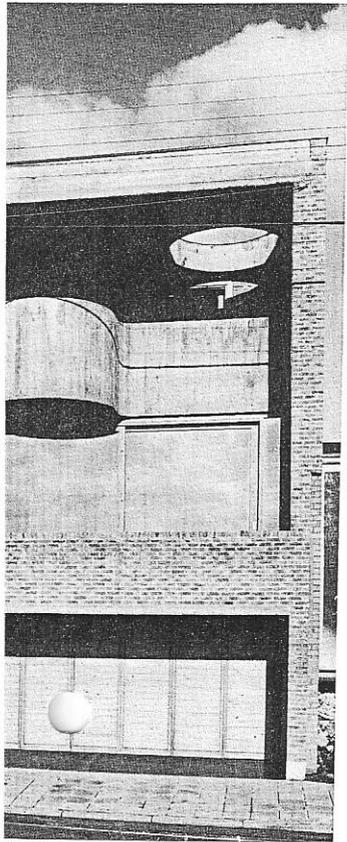
points qui précèdent n'a pas altérée;

- une sensibilité des espaces construits;
- une justesse vraiment musicale des proportions...

... C'est à l'unanimité que le jury décide de n'attribuer qu'un seul prix.

Ce seul prix est le deuxième prix avec attribution d'une somme de septante-cinq mille francs.

Cette décision résulte du fait que les volontés que l'on discerne à la lecture du plan ne se traduisent pas toujours avec autant de bonheur qu'on aurait pu l'espérer dans la réalité. Cette réflexion fut faite au cours de la visite de l'ouvrage lors de la deuxième réunion du jury."



▲ Façade donnant vers le jardin.

En outre, nous avons demandé au président du jury, l'architecte Jacques Wybauw de nous dire ce que ce prix représentait à ses yeux.

"Mon premier intérêt pour l'architecture se concrétisa à l'âge de dix ans. Je suivais l'action de l'architecte L.H. de Koninck qui construisait à Uccle la maison de mon grand-père, le docteur Ley, maison à laquelle fut attribué le prix d'Architecture Van de Ven 1935.

C'est en Angleterre, en 1945, que je décidai de devenir architecte, bien qu'issu d'un milieu exclusivement médical.

Pendant mes études, j'entendis à nouveau parler du prix Van de Ven.

En 1952, je présentai pour la première fois une œuvre au prix Van de Ven; j'en présentai d'autres dans les années qui suivirent et, une fois ou deux je fus membre du jury. Chaque année, participant ou non, membre du jury ou non, mes amis architectes et moi-même attendions avec passion le "Van de Ven", illustration de ce que faisaient nos confrères à travers le pays.

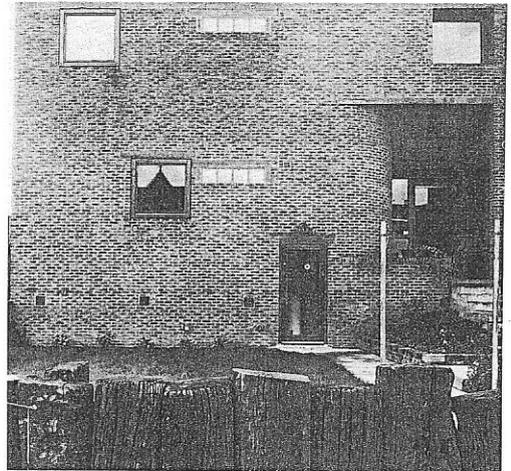
Et, c'est avec regret que nous vîmes s'éteindre le prix Van de Ven.

Veillez excuser ce "morceau" de biographie, mais je crois qu'il décrit bien l'importance d'un prix d'architecture.

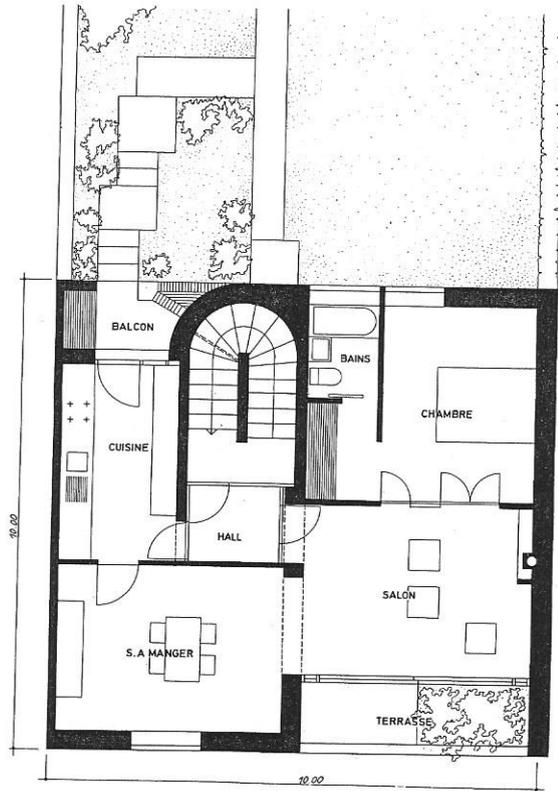
Je ne dis pas que le "Maskens" doit continuer le "Van de Ven", je dis que je pense qu'il est essentiel pour un pays d'avoir un prix d'Architecture annuel, important, suivi, étendu, passionnant! Il y a en Belgique quelques bons prix d'architecture mais orientés et limités.

Il y a donc place pour un "Grand Prix".

Pourquoi le "Maskens" ne deviendrait-il pas celui-là?"



... sait net- points qui précèdent n'a pas
nt serait altérée;
et sur- • une sensibilité des espaces
retenue. • une juste et vraiment musi-
cale des proportions...
... C'est à l'unanimité que le
jury décide de n'attribuer
qu'un seul prix.
Ce seul prix est le deu-
xième prix avec attribution
d'une somme de septante-
cinq mille francs.
Cette décision résulte du fait
que les volontés que l'on dis-
cerne à la lecture du plan
ne se traduisent pas toujours
avec autant de bonheur qu'
on aurait pu l'espérer dans
la réalité. Cette réflexion fut
faite au cours de la visite de
l'ouvrage lors de la deuxiè-
me réunion du jury."



Etage 1.

Rez-de-chaussée. Etage 2.

